



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 04 JUILLET 2024

Date de convocation :

27/06/2024

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Frédéric CRAVO, Claudie SERRE, Evelyne FUENTES, Jean-Louis LIGAT, Armande IGLESIAS, Caroline MERLE, Mélissa OBBIH, Georges PERALBA, Danielle POUDADE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Xavier BERAGUAS (pouvoir à Caroline PAGÈS), Thierry COMES (pouvoir à Evelyne FUENTES), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Damien OTON (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Bernard COURCELLE (pouvoir à Georges PERALBA), Valérie CRIBELLET (pouvoir à Danielle POUDADE)

Absents : Clara ROSE, Yasmine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET et Marielle ALONSO.

Mme Armande IGLESIAS a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/48 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAISON DES ŒUVRES EN VUE DE LA CRÉATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS – AVENANT AU CONTRAT

Le Maire rappelle la délibération du 30 novembre 2023 qui valide le marché de maîtrise d'œuvre avec NAS Architecture pour la restructuration de la maison des œuvres en maison des associations.

Suite à une consultation publiée sur e-marchespublics le 21 juin 2023, le 24 juin 2023 sur l'Indépendant et le BOAMP et sur JOUE le 22 Juin 2023, la commission d'appels d'offres du 1er août 2023, puis du 17 novembre 2023 avait retenu NAS Architecture, proposition validée par la délibération précisée ci-dessus, pour un montant de travaux prévisionnel de 700 000 € HT.

Après réalisation des études complémentaires sur le bâtiment, et notamment les études structure et les obligations liées à l'accessibilité (équipement ERP), le montant des travaux était sous-évalué. Il s'avère donc nécessaire de phaser les travaux et de réorienter le marché de maîtrise d'œuvre sur la phase 1, le bloc A qui semble être le plus dégradé et celui qui présente le plus de surface utile.

Le montant prévisionnel de la phase 1 est de 979 000 € HT, avec un montant d'honoraires de 132 875 € HT.

Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre sera publié sur la phase 2 (blocs B – C et D) pour un montant estimatif de 681 000 € HT.

***Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,***

VALIDE l'avenant au marché de maître d'œuvre avec NAS Architecture - 7 rue du Commerce - 34000 Montpellier pour un montant de 132 875 € H.T comprenant la mission de base, l'OPC et l'EXE complète, sur le bloc A évalué à 979 000 € de travaux.

VALIDE la publication d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre sur la phase 2 (blocs B – C et D) pour un montant estimatif de 681 000 € HT. Précision faite que cette phase est totalement indépendante à la phase 1.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 04 juillet 2024

Le Maire

William BURGHOFFER

